Réception au contrôle de légalité le 16/05/2022 à 17h31
Réference de l'AR : 051-200043438-20220428-DEL_1173-DE
Affiché le 17/05/2022 ; Certifié exécutoire le 17/05/2022

République Française

Département de la Marne

Arrondissement de Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

Le 28 avril 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 22 avril 2022.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	42
- ont voté pour	41
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	1

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel ADNET par Alain SIMONET (pouvoir), Etienne HERISSANT par Françoise DROUIN (pouvoir), Maurice PIERRE par Maxime JOLY (pouvoir), Éric PIGNY par Stéphane CHARNOTET (pouvoir), Murielle STEPHAN par Marc DEFORGE (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

DÉLIBÉRATION N° 1173-2022

OBJET : Budget principal CCMC Budget primitif 2022

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Jean-Jacques PILLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-6, L. 1612-8,

Entendu la présentation du budget primitif du budget général de la CCMC par M. René SCHULLER, vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget général de la CCMC présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 087 341,51 €	7 798 109,28 €
Section d'investissement	2 569 590,24 €	2 569 590,24 €

La section de fonctionnement faisant apparaître un suréquilibre de 1 710 767,77 €.

Extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la MOIVRE à la COOLE

JULIEN VALENTIN
2022.05.16 17:17:12 +0200
Ref:20220513_151602_1-1-O
Signature numérique
le Président

Julien VALENTIN